



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

POLE TRAVAUX ET DEVELOPPEMENT DURABLE
Service Commande Publique et Finance

1 - Dénomination de la Collectivité qui passe le marché : VILLE DE CARPENTRAS

Adresse : Hôtel de Ville - BP N° 264 - 84208 CARPENTRAS CEDEX

Pouvoir Adjudicateur : Commune de CARPENTRAS, représentée par Monsieur le Maire.

2 Objet du marché : TRAVAUX DE REQUALIFICATION DU PARC DU CHATEAU DE LA ROSERAIE

Type de marché de travaux : execution

3 – Montant estimatif HT du marché : 126 000 € (hors option)

4 - Délai d'exécution : les candidats doivent présenter un planning prévisionnel de l'exécution des travaux prenant en compte toute obligation dans la bonne exécution des tâches du marché. Pour se faire un délai de 9 semaines maximum est entendu pour la réalisation de l'ensemble des tâches contenues dans le marché. Seul cas exceptionnel se tiendrait par une situation de gel inhabituel ne permettant pas une bonne exécution d'une majeure partie des missions.

Le délai d'exécution global court à compter de la date de commencement des travaux indiquée dans l'ordre de service.

5 - Modalités essentielles de paiement : règlement par mandat administratif des sommes dues au titre du marché dans un délai maximum de 30 jours à dater de la réception en Mairie de la demande de règlement (transmission des factures obligatoirement par voie dématérialisée par la solution nationale Chorus Pro).

6 - Conditions de participation :

Pour participer, le candidat devra joindre, conformément aux articles R2142-1 à R2142-14 et R2143-3 à R2143-10 du Décret n° 2018-1075 susvisé, les documents mentionnés à l'article 3 du règlement de consultation.

7 - Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de consultation (article 4).

8 - Procédure : Marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 susvisé.

9 - Conditions de délai :

Date limite de réception des offres : jeudi 29 février 2024- 12h00

Délai minimum de validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception des offres

10 - Variantes : admises

11 - Date d'envoi à l'organisme chargé de la publication : vendredi 2 février 2024

12 – Questions et demandes de précisions complémentaires :

Dans le cadre de la réglementation relative à la dématérialisation, la Ville de Carpentras ne répondra à aucune question par voie téléphonique.

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats pourront s'adresser jusqu'à sept (7) jours ouvrés précédent la date de remise des offres par courrier électronique, au pouvoir adjudicateur via la plateforme : <http://www.e-marchespublics.com/>

Les questions d'ordre général posées par les candidats feront l'objet d'une information transmise à l'ensemble des candidats.

13 - Modalités de dépôt des offres : elles doivent obligatoirement être déposées sur la plateforme de dématérialisation « e-marchespublics » à l'adresse suivante : <http://www.e-marchespublics.com>

Les offres transmises sous format papier ne sont plus acceptées et sont considérées comme non-conformes, c'est-à-dire irrégulières.

Le Maire,

Serge Andrieu